



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 15433

Numéro SIREN : 523 880 474

Nom ou dénomination : 5ASEC LATAM

Ce dépôt a été enregistré le 26/11/2014 sous le numéro de dépôt 109749



1410986001

DATE DEPOT : 2014-11-26

NUMERO DE DEPOT : 2014R109749

N° GESTION : 2010B15433

N° SIREN : 523880474

DENOMINATION : 5ASEC LATAM

ADRESSE : 19 avenue de l Opéra 75001 Paris

DATE D'ACTE : 2014/10/15

TYPE D'ACTE : EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

NATURE D'ACTE : CONTINUATION D'ACTIVITE MALGRE LA PERTE DE MOITIE DU C

14 13 15 14 13 12

5àSec LATAM
Société par Actions Simplifiée
Au Capital de 3 998 561 Euros
Siège social : 19, Avenue de l'Opéra
75001 PARIS
R.C.S Paris 523 880 474

26 10 2014

109764

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE CONSULTATION
PAR CORRESPONDANCE

EC 15/10/14 DM

L'an deux mille quatorze, et le quinze Octobre

Monsieur Nicolas BOUCAULT en sa qualité de Président de la société, a établi le présent procès-verbal à l'effet de relater les modalités et le résultat de la consultation par correspondance des associés effectuée, conformément à l'article 22 des statuts, sur l'ordre du jour suivant :

- Dissolution anticipée de la société par suite de la perte de plus de la moitié des capitaux propres,
- Pouvoirs pour effectuer les formalités.

Il a été adressé à chaque associé le 15 Septembre 2014 par mail, les documents suivants par le Président :

- Lettre d'information sur la consultation
- Rapport du Président
- Texte des résolutions
- Bulletin de vote par correspondance

Aux termes de l'article 22 des statuts, tout actionnaire n'ayant pas répondu dans un délai de 30 jours à compter de l'envoi des documents nécessaires à l'information des actionnaires, est considéré comme s'étant abstenu. Pour l'appréciation du délai de trente jours il est fait application des règles des articles 640 à 642 du Nouveau Code de Procédure Civile, en conséquence les associés avaient jusqu'au 15 Octobre inclus pour exprimer leur vote.

Le dernier bulletin de vote a été reçu le 14 Octobre 2014.

Des réponses reçues, il résulte que 2 associés possédant 3.998.561 droits de vote sur les 3.988.561 droits de vote attachés aux 3.988.561 actions composant le capital, ont exprimé leur vote, soit plus de la moitié des droits de vote.

Ceci étant exposé, il résulte des réponses reçues qui demeureront dans les archives de la société, les résultats suivants :

nd

PREMIERE RESOLUTION

Les associés, constatant que les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social, décide de dissoudre la société par anticipation.

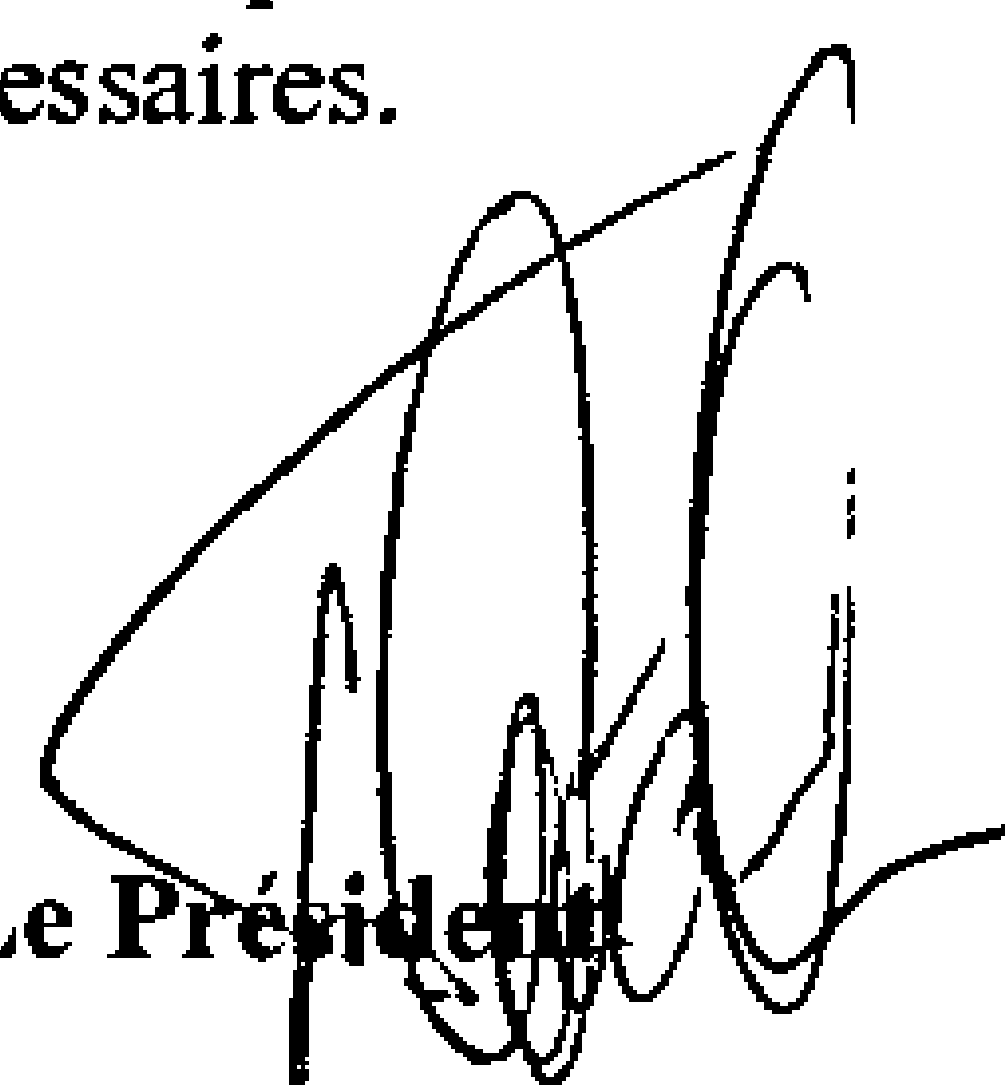
Cette résolution a été rejetée le 14 Octobre 2014 par 3.198.849 voix.

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente délibération pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Cette résolution a été adoptée le 14 Octobre 2014 par 3.198.849 voix.

.....



Le Président